

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**Séance du 10 juillet 2025
(sans condition de quorum)**

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Madame Sylviane ROTOLO en tant que Secrétaire de séance, assistée par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**3.1- Décisions Modificatives au Budget
Général 2025 (M57)**

- examine et approuve les Décisions Modificatives au Budget Général 2025 (M57)
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement d'une subvention complémentaire de 700 euros (5 200 euros au lieu de 4 500 euros) au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025)
- reprend la provision pour gros investissements en 2025 de 254 740 euros (article 7865)

**3.2- Attribution de l'accord-cadre pour la
fourniture de gaz naturel rendu sur site et
services associés**

- valide l'attribution de l'accord-cadre précité au seul candidat ayant déposé une offre, à savoir la SAEM Caléo, pour une période de quatre ans
- habilite Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité, ainsi que tout document s'y rapportant
- habilite Monsieur le Président, pendant toute la durée de l'accord-cadre, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la modification, l'exécution et le règlement des marchés subséquents et à signer tout document s'y rapportant

**3.3- Cession du stade Frey Eyck à la
commune de Soultz**

- passe outre l'avis des Domaines et approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles précitées (dont deux en cours de réarpentage) au bénéfice de la commune de Soultz (surface totale de 10 722 m²)
- habilite Monsieur Guy Habecker à signer l'acte administratif de vente en découlant et tout document s'y rapportant, Monsieur le Président intervenant en tant qu'officier ministériel habilité à authentifier l'acte
- invite la commune de Soultz à délibérer selon les mêmes termes

**3.4- Tarifs 2025/2026 liés aux Équipements
sportifs**

fixe les tarifs 2025/2026 avec application au 1^{er} septembre 2025

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Décisions Modificatives au Budget Assainissement 2025 (M49)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Assainissement 2025 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025).

4.2- Attribution de l'accord-cadre pour « l'entretien courant et inspection télévisée des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (curage), Contrôle de compactage et essais d'étanchéité, Astreinte débouchage et week-end »

- valide l'attribution du marché à Inera Grand Est (minimum: 10 000 euros HT / maximum: 600 000 euros HT)
- habilite Monsieur le Président à signer le marché précité ainsi que tout document s'y rapportant

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Décisions Modificatives au Budget Eau potable 2025 (M49)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Eau potable 2025 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025).

5.2- Traitement de la pollution par perchlorates à Hartmannswiller et Wuenheim - Études complémentaires

- valide le principe de la réalisation des études précitées
- autorise les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est

5.3- Attribution du marché d'études pour la réalisation du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et du Schéma Directeur (SD) Eau Potable

- valide l'attribution du marché à ARTELIA pour un montant de 212 900 euros HT
- habilite Monsieur le Président à signer le marché précité ainsi que tout document s'y rapportant.

Point 6. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

6.1- Décisions Modificatives au Budget Pépinière d'entreprises du Florival 2025 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Pépinière d'entreprises 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025)

6.2- Dispositif Commerce – Bonification des cartes cadeaux

- valide l'enveloppe financière de 15 000 euros
- valide la période de bonification (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025)
- valide le conditionnement de l'accès à l'incitation financière à l'existence d'une entité sur le territoire dotée d'un Siret

6.3- Vente de terrain à la SCI Douby dans l'Aire d'Activité du Florival

- valide la vente des parcelles susmentionnées à la SCI Douby, représentée par Monsieur Guillaume Chêne, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées, soit un prix total de cent trente-quatre mille trois cent cinquante-deux euros (134 352 euros) TTC
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

Point 7. ENVIRONNEMENT

7.1- Décisions Modificatives au Budget Environnement 2025 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Environnement 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025).

7.2- Mission Eau : Lancement de la troisième mouture des Paiements pur Services Environnementaux

- valide l'ouverture du dispositif à une troisième mouture
- valide la modification des indicateurs permettant l'octroi de la rémunération aux agriculteurs
- valide le modèle de contrat relatif aux PSE entre la CCRG et une exploitation agricole
- autorise le Président à signer les contrats avec les agriculteurs éligibles et souhaitant s'engager dans le contrat PSE, ainsi que tout document s'y rapportant

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Décisions Modificatives au Budget Camping Le Florival 2025 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Camping Le Florival 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- valide le versement de la subvention complémentaire à l'Amicale du Personnel (APCRG) (montant inscrit à l'article 6474 des Décisions Modificatives 2025).

Point 9. DEVELOPPEMENT

9.1- Fonds de concours aux communes

- valide l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Murbach
- valide l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Wuenheim
- valide l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Raedersheim
- valide l'aide de 7 287 euros en faveur de la Commune de Jungholtz
- valide l'aide de 7 482 euros en faveur de la Commune de Rimbach-Zell
- valide l'aide de 15 000 euros en faveur de la Commune de Lautenbach.

Soit un montant total d'aides de 74 769 euros en investissement (fonction 901, article 20414124, opération 712).

- valide la prolongation de la date de clôture des dossiers au 1^{er} octobre 2025 au vu des éléments précités

9.2- Fonds de soutien exceptionnel aux projets associatifs et scolaires

valide le versement des subventions précitées dans le cadre du Fonds de soutien exceptionnel sur présentation des pièces attestant de la réalisation des projets à savoir :

Pétitionnaire	Projet	Subvention prévisionnelle
Ecole de cirque Arsène Dépôt du 13 mars 2025	Organisation du festival Cirkala 2025 à Lautenbach-Schweighouse les 5 & 6 juillet	1 200 €
Association Prochain Arrêt La Terre Dépôt du 13 février 2025	Organisation de la 2 ^{ème} édition de la Biennale de la Céramique les 3 & 4 mai	1 200 €
Association Bicychouette Dépôt du 20 janvier 2025	Achat d'équipements d'éclairage, de casques et de kits	400 €
Association Balance Ton Son Dépôt du 1^{er} avril 2025	Organisation du festival Prés Salés 2025 les 6 & 7 juin 2025	1 200 €

Florival Athlétics Sports Triathlon (FAST) Dépôt du 3 avril 2025	Organisation de la 10 ^e édition du Triathlon Elsassmann les 19 & 20 juillet 2025	1 200 €
Comité du Monument National du Hartmannswiller kopf Dépôt du 29 avril 2025	Équipement du chalet pédagogique destiné au jeune public	1 000 €
Val Linthal Dépôt du 15 mai 2025	Plantation de vergers	800 €
Montant total prévisionnel des subventions : 7 000 €		

Point 10. PETITE ENFANCE

10.1- Projet de création d'un nouveau multi-accueil à Soultzmatt-Wintzfelden - Acquisition foncière

10.1.1- Projet de construction d'un nouveau multi-accueil à Soultzmatt-Wintzfelden – Plan de financement et calendrier prévisionnel

- valide le lancement de l'opération selon les modalités précitées (coût total du projet: 3 077 018 euros TTC)
- valide le plan de financement prévisionnel
- habilite Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes

10.1.2- Acquisition d'un terrain appartenant à la maison de retraite de Soultzmatt

- passe outre l'avis des Domaines et approuve l'acquisition de la parcelle précitée, par acte notarié, au prix de 10 000 euros HT l'are soit un coût global de 108 200 euros HT
- habilite Monsieur le Président à signer l'acte de vente en découlant et tout document s'y rapportant
- valide la prise en charge des coûts liés à la rédaction de l'acte authentique passé devant Notaire et l'ensemble des frais annexes

10.1.3- Acquisition d'un terrain appartenant à Madame Sylviane Hetsch

- passe outre l'avis des Domaines et approuve l'acquisition de la parcelle précitée, par acte notarié, au prix de 10 000 euros HT l'are soit un coût global de 140 100 euros HT
- habilite Monsieur le Président à signer l'acte de vente en découlant et tout document s'y rapportant
- valide la prise en charge des coûts liés à la rédaction de l'acte authentique passé devant Notaire et l'ensemble des frais annexes

Point 11. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

11.1- Pôle culturel et touristique de la Neuenbourg – Convention d'occupation avec l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)

- valide la convention de mise à disposition des locaux du Château de la Neuenbourg au bénéfice de l'IEAC, prennent effet au 1^{er} août 2025 pour une durée de 6 ans.
- habilite Monsieur le Président à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant

11.2- Convention Pays d'art et d'histoire 2025-2035

- valide la présente convention
- autorise Monsieur le Président à signer la convention

Point 12. URBANISME

12.1- Décision de suivre l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Buhl d'évaluation environnementale

- suit l'avis conforme de l'autorité environnementale dispensant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Buhl d'évaluation environnementale
- valide le fait de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Buhl
- affiche la présente délibération pendant un mois au siège de la CCRG et en Mairie de Buhl.

12.2- Avis général de la CCRG sur le projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

- prend acte des avis des communes
- émet un avis favorable aux projets de PDA
- autorise Monsieur le Président à transmettre la présente délibération à l'UDAP 68
- habilite Monsieur le Président de prendre l'attache du Préfet pour engager l'enquête publique, prochaine étape dans la procédure d'approbation des PDA.

12.3- Mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) à Soultz - Lotissement Plein Sud - Avenant n° 2 à la convention initiale

- valide l'avenant n° 2 à la convention de PUP conclue entre la CCRG, la Ville de Soultz et la société SOVIA (prolongation de la convention jusqu'au 30 juin 2026)
- habilite Monsieur Francis Kleitz, Vice-Président, à signer l'avenant précité et tout document s'y rapportant
- notifie la présente délibération à la Ville de Soultz

Point 13. RESSOURCES HUMAINES

13.1- Dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes et des menaces ou tout acte d'intimidation

- confie au Centre de Gestion du Haut-Rhin, dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration, la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la CCRG
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application

13.2- Médecin référent santé pour le Multi-accueil de Soultzmatt

- valide l'augmentation du tarif horaire de la Référente Santé et Accueil Inclusif (140 euros brut/heure)
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette revalorisation de tarif
- prévoit la dépense correspondante au budget général (M57 fonction 5223)

13.3- Convention de gestion avec FloRIOM SPL

- valide la convention de gestion avec FloRIOM SPL pour une nouvelle période de trois ans
- habilite Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

13.4- Attribution du marché portant sur la participation d'une couverture complémentaire de santé aux profits des agents et des retraités de la CCRG

- valide l'attribution du marché à Mutest (selon le barème contractuel), qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de six ans, avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général
- valide la révision au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement aux éventuelles revalorisations tarifaires, les montants de participation pour le risque Santé
- habilite Monsieur le Président à signer le marché précité et tout document s'y référant

13.5- Création de poste

- approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
- crée le poste précité avec effet au 15 juillet 2025
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à la décision prise ci-dessus et nécessaire à son application
- procède à la déclaration de création du poste auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense au budget Eau potable de l'exercice 2025

13.6- Convention de transfert d'un Compte Épargne-Temps (CET)

- valide la convention
- habilite Monsieur le Président à signer ladite convention

Point 14. RAPPORTS D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2024

14.1- Rapport du Président sur le fonctionnement des services

prend acte des rapports annuels d'activité 2024 des services de la CCRG

14.2- Rapport d'activité du Centre Aquatique Nautilia

prend acte du rapport d'activité 2024 du Centre Aquatique Nautilia

14.3- Rapport d'activité de FloRIOM SPL

prend acte du rapport d'activité 2024 de FloRIOM SPL

14.4- Rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal

prend acte du rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Point 15. INFORMATIONS

15.1- Lancement/dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.



Le Président

Marcello ROTOLO